



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Le Président de l'Université d'Artois,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L 612-3, L 613-5, L 712-2 ; D 612-1 et suivants ; D 613-38 à D 613-49

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu l'article 17 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence,

Vu l'arrêté du 01 décembre 2020 portant délégation de signature à la Vice - Présidente de la C.F.V.U

ARRETE

Article 1 - Sont nommés membres de la commission d'examens des vœux pour l'entrée en Licence 1^{ère} année mention Géographie et Aménagement pour l'année universitaire 2023-2024 :

Président

Youri CARBONNIER, Professeur des Universités
Directeur de l'UFR Histoire, Géographie, Patrimoines

Vice-président

Valérie MOREL, Maître de Conférences.
Responsable pédagogique de la formation

Membres

Sylvie COUPLEUX, Maître de Conférences
Jérôme LAGEISTE, Maître de Conférences
François MOULLE, Maître de Conférences

Article 2 - La Directrice Générale des Services de l'Université d'Artois est chargée de l'application des présentes dispositions.

Fait à Arras, le 6 janvier 2023

Le président



Pasquale MAMIMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr